

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
OFFICE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES
DIRECTION DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE BATNA FESDIS
Sise à : Pôle Universitaires Batna Fesdis Route de Constantine
Identifiant fiscal N°: 0 010 0523 90133 56

AVIS D'ANNULATION DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE

DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N°02/DOUBF /2025 RELATIF A L'APPROVISIONNEMENT DES RESTAURANTS UNIVERSITAIRES RELAVANT
DE LA DIRECTION DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES BATNA FESDIS DURANT L'ANNEE 2026,
DANS UN LOT UNIQUE : LES POISSONS FRAIS.

- Conformément aux dispositions des articles 195 et 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant la réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Conformément à la décision n°17 du 04/02/2026 de la commission sectorielle des marchés.
- Conformément à la décision n° 19 du 04/02/2026 de la commission sectorielle des marchés.

La direction des œuvres universitaires Batna Fesdis informe tous les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n°02/DOUBF/2025 de l'annulation de l'attribution provisoire accordée en faveur de M.SI BELKASEM AHCENE d'un montant de :140 693 700.00 DA paru dans la presse écrite via les journaux :

- **En langue arabe Akhbar Elwatane** : le 11/01/2026.
- **En langue française Le Jour D'Algérie** : le 08/01/2026 et BOMOP relatif à l'approvisionnement des restaurants universitaires relavant de la direction des œuvres universitaires Batna Fesdis durant l'année 2026, dans un lot unique : les poissons frais selon la décision de la commission sectorielle des marchés du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Pour prendre des informations sur les raisons de cette annulation, vous pouvez contacter nos services au plus tard de (03) trois jours à compter de la date de la première parution de l'avis d'annulation.